Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2011)
Heft: 1900

Artikel: Élections fédérales : cartes sur table, svp
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1025688

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

police, Simonetta Somarruga a esquissé sa vision [6] d'une politique de l'asile rigoureuse mais humaine. Elle a tenu compte sans délai du verdict de la Cour de Strasbourg. Elle a accepté l'accueil d'un contingent de 35 réfugiés à la demande du HCR. Elle représentera une voix crédible de la Suisse dans les négociations incontournables sur la réforme de Dublin.

Elections fédérales: cartes sur table, svp

Jean-Daniel Delley • 13 février 2011 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/16645

Les partis doivent se prononcer maintenant sur la composition du Conseil fédéral et la définition de la concordance

Le résultat des élections fédérales d'octobre déterminera la composition futur du Conseil fédéral, entend-on. Mais les électeurs ont le droit de savoir dès maintenant comment et avec qui les partis se proposent de gouverner.

La campagne électorale est ouverte. A son habitude, l'UDC démarre sur les chapeaux de roue grâce à des moyens financiers sans commune mesure avec ceux de ses concurrents. Avec une annonce mensongère [7] , c'est également une habitude, largement diffusée dans la presse: en 2011, 4 milliards d'impôts, de taxes et d'émoluments nouveaux, prétendument par la faute de la gauche et des partis bourgeois et auxquels seule l'UDC s'est opposée. Or tous ces prélèvements supplémentaires, à l'exception des primes de l'assurance maladie, ont fait l'objet d'un vote populaire.

Mais c'est la suissitude qui semble donner la tonalité générale de la campagne. L'UDC, *«le parti de la Suisse»*, à l'instar d'un produit manufacturé, se pare de l'étiquette *«qualité suisse»* et fanfaronne que *«les Suisses votent UDC»*. C'est *«Par amour de la Suisse»* que les libéraux-radicaux se présentent au corps électoral, alors que les démocrates-chrétiens proclament *«Sans nous pas de Suisse»*. Pour l'heure, les socialistes délaissent le drapeau à croix blanche au profit du salaire minimum, de la caisse maladie unique et de l'initiative sur les armes.

Au-delà de candidates et de candidats aux minois plus ou moins séduisants et des slogans, tous les partis proposent bien sûr un programme fourni. Mais au fil de la campagne seuls quelques thèmes supposés porteurs vont se détacher.

Pourtant l'électrice et l'électeur savent fort bien qu'aucun de ces textes ne sera mis en oeuvre. Pour la simple raison qu'aucun parti n'obtiendra une majorité lui permettant d'imposer ses solutions. Ce multipartisme prononcé, à quoi s'ajoute la faible homogénéité de la plupart des groupes parlementaires, justifie la présence de plusieurs partis au gouvernement. Non pas pour former une coalition capable de réaliser son programme, mais pour trouver, sur chaque dossier, des solutions susceptibles de recevoir le soutien d'une majorité parlementaire, et le cas échéant populaire.

Ce mode de fonctionnement, qu'on nomme la concordance, n'a rien à voir avec un unanimisme mou. Il a permis aux institutions de fonctionner malgré un paysage politique morcelé et la menace toujours présente d'un désaveu populaire. Mais il exige un consensus minimal entre les partis gouvernementaux – aujourd'hui par exemple la nécessité vitale d'une coopération avec l'Europe et avec la communauté internatiopnale, le respect des droits fondamentaux tels que codifiés par la Convention européenne des droits de l'homme notamment -, une volonté de collaborer à la contruction de solutions de compromis dans le cadre de coalitions variables, mais qui laisse toutefois la possibilité de pratiquer une opposition ponctuelle.

Si les partis veulent faire assaut de suissitude, quelle meilleure concrétisation que de se reconnaître dans ce principe de concordance? Non pas sa caricature que tend à propager l'UDC, ce qui en fait une formation en définitive très peu

helvétique: d'abord la règle de trois pour exiger un siège supplémentaire, puis aussitôt l'attaque d'un siège socialiste ou démocrate-chrétien, puis une initiative pour l'élection populaire du Conseil fédéral au scrutin majoritaire. Mais la concordance dans l'acception pleine du terme, celle qui, à partir de positions divergentes, conduit à élaborer des compromis viables.

Cette concordance-là ne peut vivre dans le climat de polarisation croissante [8] de la vie politique. Dans ces conditions, elle n'engendre que confusion, opacité et irresponsabilité, faisant la part belle au parti qui prétend tout à la fois gouverner et représenter à lui seul le peuple. Libéraux-radicaux, démocrates-chrétiens et socialistes ne peuvent sortir que perdants de ce jeu trouble. Tous trois ont intérêt à une clarification qui passe par le bannissement de l'UDC du gouvernement.

Musulmans: reconnaissance des droits ou bricolage

Albert Tille • 8 février 2011 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/16619

Quand les institutions publiques discriminent les résidents de religion non chrétienne

«Dans certaines prisons du canton de Vaud, la moitié des détenus sont musulmans alors que seuls les protestants et les catholiques sont présents dans les aumôneries œcuméniques». Le Forum interreligieux organisé à Morges par l'Union vaudoise des associations musulmanes (UVAM [9]) a osé, sans tabou, tenir des propos qui fâchent. Oui, la délinquance est plus forte chez les migrants que chez les Suisses de souche. Non, le droit fondamental à l'égalité n'est pas intégralement respecté à l'égard des résidents de religion non chrétienne.

Le vote sur l'interdiction des minarets a alerté les musulmans. Les réponses à ce défi sont diverses. La communauté des croyants de l'Islam n'est pas homogène. L'UVAM, membre de la Fédération d'organisations islamiques de Suisse [10] , recherche le contact avec les communautés religieuses vaudoises de droit public reconnues par la Constitution [11] (art 170). Cette priorité est logique. Il est sans doute plus facile de parler religion avec des croyants qu'avec les mécréants! Protestants et catholiques sont ouverts au dialogue, voire à une collaboration active.

Le Forum interreligieux de Morges s'est focalisé sur des problèmes très concrets: l'égalité de traitement dans les institutions publiques. La discrimination est flagrante. Les membres des aumôneries reconnues, payés par les deniers publics, ont libre accès aux prisons. En parfaite connaissance de l'institution, ils peuvent intervenir au bon endroit pour répercuter les préoccupations des détenus et désamorcer des crises.

La situation des intervenants musulmans est fort différente. Ils ne font pas partie d'une communauté religieuse d'intérêt public prévue à l'article 171 de la Constitution vaudoise. Bénévoles, donc non payés par l'Etat, ils sont soumis aux règles appliquées aux visites privées aux détenus: fouille corporelle à l'entrée de la prison et pas de liberté de circuler à l'intérieur. La réalité est moins contraignante que la loi. L'intervenant peut, chaque vendredi, diriger la prière dans le local réservé, le dimanche, aux services religieux chrétiens.

Dans les hôpitaux, la discrimination légale existe aussi. Mais l'intervenant musulman du CHUV est considéré comme une sorte d'auxiliaire par les soignants. Il participe à la formation des urgentistes et des médecins en expliquant l'attitude des musulmans face à la maladie et à la mort.

A l'armée, l'égalité de traitement en fonction des religions n'est qu'une question marginale. Les conscrits musulmans sont majoritairement bien portants et bien intégrés.

Les responsables de l'UVAM sont à la recherche des voies permettant l'accès légal à l'égalité de traitement. Mais la reconnaissance d'intérêt public pour une religion ressemble au